

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : 29 février 2016

HEURE : 19h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Serge Poirier, Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier et M. Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont présents à la séance.

Il y avait 12 personnes dans l'assistance.

2016-02-133

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Questions**
- 5. ADMINISTRATION**

5.1 Désignation du lieu des séances du conseil suivant la réintégration des bureaux administratifs à l'hôtel de ville

6. RÈGLEMENTS

6.1 Adoption du règlement numéro 269 intitulé « Règlement abrogeant les règlements numéros 254-1.6-2016, 254-1.8-2016, 254-2.3-2016, 254-2.12-2016 et 254-2.17-2016 »

6.2 Adoption du règlement numéro 254-3-2016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 254 »

7. TRÉSORERIE

7.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

7.2 Résolution de concordance

7.3 Résolution de courte échéance

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9. TRAVAUX PUBLICS

10. DIRECTION GÉNÉRALE

11. GREFFE

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. CULTURE

14. SÉCURITÉ INCENDIE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Winston Bresee demande la parole au maire. Il remercie et félicite tous les employés pour le beau travail effectué lors du déménagement des bureaux de l'hôtel de ville.

2016-02-135

DÉSIGNATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL SUIVANT LA RÉINTÉGRATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la réintégration des bureaux administratifs à l'hôtel de ville les 24, 25 et 26 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur le bâtiment de l'hôtel de ville ne sont pas entièrement complétés;

CONSIDÉRANT QUE la salle du conseil est occupée par des bureaux administratifs en attendant la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir le lieu des séances au 1, rue Principale Sud;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER le maintien de la tenue des séances du conseil au 1, rue Principale Sud, à Sutton, et ce, jusqu'à ce que le conseil fixe un autre lieu par résolution.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Winston Bresee se retire de la salle des délibérations à 19h37.

Monsieur le conseiller Kenneth Hill demande la parole au maire. Il remercie et félicite tous les employés qui ont participé au registre référendaire qui s'est tenu le 19 février dernier.

2016-02-136

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 269 INTITULÉ « RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 254-1.6-2016, 254-1.8-2016, 254-2.3-2016, 254-2.12-2016 ET 254-2.17-2016 »

CONSIDÉRANT QUE les règlements numéros 254-1.6-2016, 254-1.8-2016, 254-2.3-2016, 254-2.12-2016 et 254-2.17-2016 ont été adoptés lors de la séance du conseil qui s'est tenue le 18 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire abroger les règlements numéros 254-1.6-2016, 254-1.8-2016, 254-2.3-2016, 254-2.12-2016 et 254-2.17-2016 vu les irrégularités qui y sont contenues, et ce, afin d'éviter toute ambiguïté;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous la résolution numéro 2016-02-130, à la séance extraordinaire du conseil qui s'est tenue le 22 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 269 intitulé « Règlement abrogeant les règlements numéros 254-1.6-2016, 254-1.8-2016, 254-2.3-2016, 254-2.12-2016 et 254-2.17-2016 ».

Adoptée à l'unanimité

2016-02-137

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254-3-2016 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 254 »

CONSIDÉRANT QU'un jugement sur demande d'ordonnance de sauvegarde a été rendu par l'Honorable François Tôth, J.C.S., dans une cause opposant Robert Benoît et Als à Ville de Sutton (C.S. :460-17-002145-159);

CONSIDÉRANT QUE ce jugement ordonne à la Ville, ses employés et fonctionnaires de n'émettre aucun permis sous l'autorité des règlements numéros 254 et 256 tant et aussi longtemps que les corrections suivantes n'y seront pas apportées :

1. Ajout d'un article au règlement numéro 254 afin d'y rétablir la norme d'un bâtiment principal par lot sauf exceptions, telle qu'elle apparaît au deuxième projet du règlement numéro 254;
2. Intégration au règlement numéro 254 des dispositions particulières quant au calcul de la hauteur dans la zone PAM-07 identiques à celles de l'article 249 du deuxième projet du règlement numéro 254;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 février 2016, sous la résolution numéro 2016-02-131;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 254-3-2016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 254 ».

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Winston Bresee revient dans la salle des délibérations à 19h40.

2016-02-138

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 507, 147, 164, 151, 182, 66, 77, 227, 231, 244, 255 et 247, la Ville de Sutton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 mars 2016, au montant de 5 525 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sutton a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE	98,685,000	400 000 \$	1,30000 %	2017	2,31404 %
		412 000 \$	1,50000 %	2018	
		425 000 \$	1,70000 %	2019	
		438 000 \$	1,90000 %	2020	
		3 850 000 \$	2,05000 %	2021	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,32900	400 000 \$	1,30000 %	2017	2,32419 %
		412 000 \$	1,50000 %	2018	
		425 000 \$	1,70000 %	2019	
		438 000 \$	2,00000%	2020	
		3 850 000 \$	2,25000 %	2021	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,615,000	400 000 \$	1,30000 %	2017	2,32784 %
		412 000 \$	1,50000 %	2018	
		425 000 \$	1,70000 %	2019	
		438 000 \$	1,85000 %	2020	
		3 850 000 \$	2,05000 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,73800	400 000 \$	1,30000 %	2017	2,35202 %
		412 000 \$	1,60000 %	2018	
		425 000 \$	1,75000 %	2019	
		438 000 \$	1,95000 %	2020	
		3 850 000 \$	2,10000 %	2021	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,852,000	400 000 \$	1,35000 %	2017	2,35513 %
		412 000 \$	1,50000 %	2018	
		425 000 \$	1,70000 %	2019	
		438 000 \$	1,90000 %	2020	
		3 850 000 \$	2,15000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,473000	400 000 \$	1,25000 %	2017	2,35610 %
		412 000 \$	1,50000 %	2018	
		425 000 \$	1,650000 %	2019	
		438 000 \$	1,80000 %	2020	
		3 850 000 \$	2,05000 %	2021	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE s'est avérée la plus avantageuse;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 525 000 \$ de la Ville de Sutton soit adjugée à CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

2016-02-139

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sutton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 525 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
507	109 500 \$
147	468 300 \$
164	375 200 \$

151	265 600 \$
182	167 400 \$
66	285 600 \$
77	198 500 \$
227	2 285 \$
231	183 446 \$
244	1 809 796 \$
244	974 506 \$
255	665 370 \$
247	19 497 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 525 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 mars 2016.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DE BROME-MISSISQUOI
101, RUE PRINCIPALE
COWANSVILLE, QC
J2K 1J3

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sutton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant

qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-140

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 525 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 507, 147, 164, 151, 182, 66, 77, 227, 231, 244, 255 et 247, la Ville de Sutton émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 147, 151, 227, 231, 244, 255 et 247, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-141

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19h45.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.